

Il me fait plaisir, cette année encore, de vous présenter mon rapport d'activité en tant que président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. Plusieurs dossiers ont retenu notre attention, mais d'abord, pourquoi ne pas jeter un œil à quelques statistiques intéressantes.

D'abord, l'évolution du membership au cours des huit dernières années :

- En 2000 - 2001, nous étions 4 765 membres ts et tcf;
- En 2001 - 2002 : 4 954;
- En 2002 - 2003 : 5 189;
- En 2003 - 2004 : 5 608;
- En 2004 - 2005 : 6 060;
- En 2005 - 2006 : 6 424;
- En 2006 - 2007 : 6 811 et
- En 2007 - 2008... : 7 211

Cette progression constante du nombre de membres fait en sorte qu'au 31 mars 2008, pour la première fois, l'OPTSQ apparaît au tableau des dix ordres professionnels comptant le plus grand nombre de membres.

(SUIVRE LE JEU DE LA DIAPO SUR L'ÉCRAN)

Cette masse critique confère à l'Ordre une notoriété de plus en plus grande que nous n'hésitons pas à mettre au service des causes qui nous sont chères ainsi que dans l'actualisation de notre principal mandat : la protection du public.

Autre tableau intéressant : la progression du membership selon les groupes d'âges.

- Ainsi, les moins de 25 ans sont en bonne progression;
- de même que les 25 à 35 ans et les 36 à 45 ans;
- les 46 à 55 ans et les 56 à 65 ans progressent aussi, mais plus lentement;
- enfin, les 66 ans et plus sont stables à 3 %.

Par ailleurs, ce qui peut surprendre, mais qui constitue une bonne nouvelle, c'est que 72 % de nos membres ont entre 25 et 55 ans.

Dernier tableau : la répartition femmes - hommes. Bien sûr, les femmes sont toujours largement majoritaires, mais les hommes effectuent une certaine remontée. À votre avis, en pourcentage, quelle place occupent les femmes?

(SUIVRE LE JEU DE LA DIAPO SUR L'ÉCRAN)

- - - - -

Alors voilà pour les statistiques. J'aborde maintenant les dossiers qui ont retenu notre attention au cours de l'année en débutant par celui de l'adéquation entre les besoins de la pratique du travail social et la formation universitaire. Nous avons complété le processus de validation de l'adéquation entre les 14 programmes de formation universitaire en travail social et les compétences nécessaires à la pratique de cette profession. Par conséquent, le Comité de formation a le mandat de solliciter la collaboration des milieux universitaires pour qu'ils développent des programmes permettant aux étudiants d'acquérir les compétences décrites dans le Référentiel de compétences des travailleurs sociaux et qui tiennent compte des impératifs liés au projet de loi 50.

- - - - -

En août 2007, le Conseil des ministres du Québec nommait Maître Diane Larose, nouvelle présidente du Comité de discipline de l'OPTSQ. Très bonne nouvelle. Cependant, nous devons encore vivre avec les retards occasionnés par le rythme de travail de la présidente sortante. La situation est préoccupante, et nous l'avons souvent dénoncée. En effet, ces délais mettent en cause la protection du public et portent préjudice à des membres étant donné que certaines décisions en radiation provisoire restent en vigueur tant que le jugement sur le fond a pas été rendu. Même s'il y a tout lieu de croire que les choses vont maintenant changer, et pour le mieux, il faudra néanmoins patienter plusieurs mois avant que la situation revienne à la normale. C'est inacceptable.

- - - - -

Après la conclusion, l'année dernière, d'une entente de reconnaissance mutuelle sur la mobilité des travailleurs sociaux d'un océan à l'autre, nous nous sommes penchés cette année sur un autre volet de la mobilité, à l'invitation du premier ministre du Québec, M. Jean Charest. Il s'agit de la reconnaissance mutuelle, par la France et par le Québec, des diplômes et des compétences nécessaires à la pratique professionnelle dans un certain nombre de secteurs, notamment, le travail social.

D'autre part, et en partenariat avec les autres organismes réglementaires canadiens, nous travaillons à la mise en place d'une instance canadienne de réglementation. Cette nouvelle structure nous permettrait de travailler ensemble, ponctuellement, sur des enjeux communs.

- - - - -

Au chapitre de la visibilité et de la représentation, nous avons maintenu une présence active au sein d'organismes tels le Conseil interprofessionnel du Québec, où j'ai le privilège de siéger en tant que secrétaire du Comité administratif, le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés, dont j'ai l'honneur d'assumer la présidence, le Conseil québécois d'agrément ainsi que le Collectif pour un Québec sans pauvreté. De plus, nos travaux autour du projet de loi 50 nous sommes ont permis de tisser des liens plus étroits et - je le crois - mutuellement avantageux avec les différentes associations d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Après avoir participé, en septembre, à la consultation sur les conditions de vie des aînés, nous avons conjugué nos efforts, en novembre, à l'Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités, à l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic et au Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés pour réclamer du gouvernement la mise en œuvre d'une politique contre les abus et la maltraitance envers les personnes âgées. Enfin, toujours en novembre, l'Ordre prenait part au Sommet de la santé organisé par le Collège des médecins sous le thème *La santé : c'est l'affaire de tous*.

- - - - -

J'ai volontairement gardé pour la fin le dossier de la modernisation des pratiques professionnelles en santé mentale et en relations humaines. Le projet de Loi 50. C'est un dossier qui nous touchent tous, qui nous interpellent tous. C'est également un dossier, nous en sommes bien conscients, qui a des impacts préoccupants pour certains d'entre nous, principalement pour nos collègues en pratique autonome, qu'ils soient travailleurs sociaux ou thérapeutes conjugaux et familiaux.

Où en sommes-nous dans ce dossier?

En novembre 2007, l'Assemblée nationale adoptait le principe du projet de loi 50, loi modifiant le code des professions du Québec et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Pour l'essentiel, le projet de loi reprend les principales recommandations contenues dans le rapport Trudeau.

L'Ordre a toujours adhéré aux principes qui ont guidé les experts du Comité Trudeau dans leurs travaux : la protection du public, l'interdisciplinarité et l'accessibilité compétente. En cours de route, nous avons ajouté une autre cible de laquelle nous n'avons jamais dérogé : assurer la pérennité et le développement des professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial afin qu'elles puissent s'exprimer et s'épanouir tant dans les différents réseaux de l'État qu'en pratique autonome.

De plus, tout au long du processus, nos positions ont été largement alimentées par les réflexions et les recommandations faites par les membres de nos comités de pratique, notamment en protection de la jeunesse et en thérapie conjugale et familiale.

Bien sûr, comme c'est le cas dans tout processus de consultation et de négociation, nous aurions souhaité que sur certains éléments en particulier notre point de vue soit retenu. Je pense ici à certaines activités réservées et/ou partagées, à l'encadrement de la psychothérapie, à la délivrance des permis pour cette pratique par chacun des ordres concernés ainsi qu'à la reconnaissance de facto de l'expertise des thérapeutes conjugaux et familiaux pour la pratique de la psychothérapie.

Confrontés à une fin de non recevoir en ce qui concerne les thérapeutes conjugaux et familiaux et la psychothérapie, nous avons procédé à un repli stratégique.

Sachant que l'absence d'une formation universitaire québécoise dans ce domaine était la principale sinon la seule pierre d'achoppement, nous avons décidé d'accélérer nos démarches afin de mettre en place une telle formation universitaire, au Québec.

Trois universités ont démontré de l'intérêt et la situation est telle qu'il est réaliste de viser l'horizon 2010 pour qu'enfin la thérapie conjugale et familiale soit enseignée dans une université québécoise.

Une fois cette étape franchie, nous frapperons à la porte de l'Office des professions en exigeant la révision du statut des thérapeutes conjugaux et familiaux en lien avec la pratique de la psychothérapie. Cela dit, il est important de préciser que des gains significatifs ont été faits, tant pour les travailleurs sociaux que pour les thérapeutes conjugaux et familiaux. Ainsi, les compétences particulières de nos membres se retrouvent au cœur d'une série d'activités réservées et partagées.

- - - - -

Même si ce rapport d'activité porte uniquement sur la période comprise entre le 1^e avril 2007 au 31 mars 2008, je me permets de faire le point avec vous sur ce dossier, à la lumière des derniers développements. Ainsi, je suis en mesure de vous annoncer que le projet de loi 50 ne sera pas soumis en troisième lecture aux parlementaires d'ici la fin de la session. Le tout est donc reporté à l'automne, en octobre, au moment de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

Selon la volonté exprimée par le ministre porteur du dossier, Jacques Dupuis, l'Office des professions a le mandat de mettre sur pied une table de travail pour étudier la pertinence d'intégrer les techniciens en travail social, les techniciens en éducation spécialisée et les techniciens en intervention en délinquance

à un ou à des ordres existants et d'étudier un mode de partage des activités d'évaluation en tenant compte de ces intervenants. L'Office doit également se pencher sur la pertinence d'accueillir au sein du système professionnel les criminologues et les sexologues.

Le ministre souhaite également le concours de tous les ordres concernés pour la rédaction d'un guide explicatif portant notamment sur les définitions clés et le partage en interdisciplinarité des zones d'intervention. Tous ces travaux ne se mettront en marche qu'après l'adoption de la loi, pas avant.

- - - - -

Je m'en voudrais de terminer ce rapport sans vous informer d'une décision prise tout récemment par les administrateurs du Bureau; en effet, l'Ordre a demandé aux instances gouvernementales concernées d'accepter une nouvelle désignation, pour notre ordre, c'est-à-dire un nouveau nom, lequel intégrerait la profession de thérapeute conjugal et familial. D'autres nouvelles suivront sous peu...

- - - - -

Pour conclure ce rapport, je crois que nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Cependant, je suis très conscient de l'ampleur de la tâche qui nous attend au cours des prochains mois et des prochaines années.

Qu'il s'agisse du projet de loi 50 et de ses impacts pour nos membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux en pratique autonome, qu'il s'agisse de la mise à jour de la formation universitaire en travail social ou de la création d'un programme universitaire en thérapie conjugale et familiale, plusieurs dossiers nécessiteront énormément de temps, d'énergie et de ressources.

Mais en pilotant chacun de ces dossiers, nous garderons toujours le cap sur les mêmes objectifs et dans cet ordre précis :

- la protection du public;
- la pérennité et l'épanouissement de nos deux professions;
- la capacité, pour tous nos membres, d'exercer pleinement leur profession, dans le champ de leur choix, selon leurs compétences.

Merci.